



Si vous y êtes admissible, le Programme de remboursement différé vous permet de rembourser votre dette d'études dans la mesure de votre capacité, qu'elle ait été contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Une demande couvre un maximum de six mois. Vous devrez fournir des preuves de vos revenus et les renseignements que vous aurez déclarés seront vérifiés.

Réservé à l'Aide financière aux études

gr1

ss2

Notez qu'une version en ligne de ce formulaire est disponible dans votre dossier d'aide financière aux études du site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes. Le formulaire en ligne vous permet notamment d'obtenir une estimation du montant du versement à effectuer pour le remboursement de votre dette d'études, compte tenu de votre situation, ainsi que la liste détaillée des documents à fournir, le cas échéant. Ce formulaire ne peut être déposé directement dans votre dossier en ligne.

Pour remplir ce formulaire, vous devez l'enregistrer sur votre ordinateur et utiliser Adobe Reader 8. Une fois rempli, vous devez l'imprimer, le signer et le transmettre par la poste.

Section 1 – Identité et adresse de résidence

Nom Code permanent attribué par le Ministère

Prénom Date de naissance Numéro d'assurance sociale

A M J

Numéro Rue Direction

(Nord, Sud, Est, Ouest)

Appartement Municipalité

Municipalité (suite) Province Code postal Numéro de téléphone (résidence)

Ind. rég.

Pays Autre numéro de téléphone Poste

Ind. rég.

Adresse électronique (Inscrivez votre adresse électronique seulement si vous désirez recevoir votre correspondance par courriel.)

Section 2 – Situation familiale

Remplissez cette section uniquement si vous avez un ou des enfants à charge.

Cochez la case qui correspond à votre situation. Si vous n'avez pas d'enfant à charge, passez à la page suivante.

- Je suis chef de famille monoparentale. J'ai un ou plusieurs enfants à charge sans être chef de famille monoparentale.

Inscrivez le prénom, le nom et la date de naissance de chaque enfant à votre charge.

Prénom Nom

Date de naissance

A M J

Prénom Nom

Date de naissance

A M J

Prénom Nom

Date de naissance

A M J

Section 2 – Situation familiale (suite)

Prénom

Nom

Date de naissance

A M J

Si vous manquez d'espace, utilisez une autre feuille que vous joindrez au présent formulaire et sur laquelle vous aurez inscrit votre code permanent.

Section 3 – Période visée

3A – Indiquez d'abord quelle est votre situation parmi les suivantes. Suivez ensuite les instructions qui correspondent à cette situation afin de déterminer la date de début de la période visée.

J'en suis à la fin de mes études.

Mon établissement financier me demande de commencer le remboursement de ma dette d'études, mais ma situation financière ne me le permet pas.

Le remboursement de la dette d'études (capital et intérêt) débute à la fin de la période de six mois (*Option 6 mois*) qui suit la fin des études. Vous devez indiquer à la sous-section 3B le 7^e mois qui suit la fin de vos études. En cas de doute concernant la date de fin de vos études ou de l'*option 6 mois*, consultez votre dossier d'aide financière aux études du site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes ou la lettre **Préparation au remboursement de votre prêt pour études à temps plein ou à temps partiel** qui vous a été envoyée.

Date de début de la période visée = Mois de la fin des études + sept mois

Je désire renouveler ma demande.

La période couverte par la dernière demande que j'ai faite pour bénéficier du Programme de remboursement différé s'achève et ma situation financière est toujours préoccupante.

Vous devez indiquer à la sous-section 3B le mois qui suit le dernier mois couvert par votre précédente demande. En cas de doute concernant la date de fin de la dernière période couverte dans le cadre du programme, consultez votre dossier d'aide financière aux études du site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes ou la lettre *Acceptation de votre demande d'adhésion au Programme de remboursement différé* qui vous a été envoyée.

Date de début de la période visée = Dernier mois de la précédente demande acceptée + un mois

Je crains de ne pas pouvoir faire mon prochain paiement.

J'ai effectué le remboursement de ma dette d'études jusqu'à aujourd'hui, mais ma situation financière ne me permet plus de respecter l'entente en cours.

Vous devez indiquer à la sous-section 3B le mois au cours duquel vous devez faire votre prochain paiement à votre établissement financier.

Date de début de la période visée = Mois du prochain paiement

J'ai du retard dans mes paiements.

Je n'ai pas effectué mes paiements à mon établissement financier depuis quelques mois. Je ne bénéficie pas du Programme de remboursement différé et je désire faire une demande pour une période ayant débuté avant le mois courant (demande rétroactive).

La période visée par votre demande peut débiter le mois suivant celui où vous avez effectué votre dernier paiement à votre établissement financier. Vous devez indiquer ce mois à la sous-section 3B. Si votre dernier paiement date de plus de six mois, votre période de remboursement différé ne peut débiter plus de six mois avant aujourd'hui.

Date de début de la période visée si le dernier paiement date de moins de six mois = Mois du dernier paiement + un mois

Date de début de la période visée si le dernier paiement date de plus de six mois = Mois courant - six mois

3B – En vous référant aux renseignements qui correspondent à votre situation, indiquez l'année et le mois à compter desquels doit débiter la période de remboursement différé pour laquelle vous faites cette demande.

Date de début de la période visée :

A M

Section 4 – Déclaration de revenus et documents requis

4A – Pour déterminer le 1^{er} mois pour lequel vous devez déclarer vos revenus, inscrivez, dans l'encadré intitulé 1^{er} mois, l'année et le mois à compter desquels doit débuter la période visée par votre demande (voir 3B) ou, si ce mois n'est pas terminé en date d'aujourd'hui, le mois qui le précède. Le 1^{er} mois inscrit doit être obligatoirement terminé.

Complétez ensuite la séquence de six mois consécutifs pour lesquels vous devez déclarer vos revenus.

A M	A M	A M	A M	A M	A M
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

4B – Inscrivez, pour le premier mois, le montant de vos revenus bruts réels et, pour chacun des cinq mois consécutifs, le montant de vos revenus bruts réels ou prévus (anticipés). **Vous devez arrondir au dollar le plus près.** Assurez-vous d'indiquer les montants appropriés sur la ligne qui correspond au bon type de revenus. **Vous devrez joindre à la présente demande une copie des preuves de vos revenus bruts, avant déductions, qui couvrent tous les mois terminés à ce jour.**

Revenus d'emploi* : Il peut s'agir d'un salaire, d'honoraires, de pourboires, de commissions ou de gratifications.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Revenus nets de travail autonome ou d'entreprise :

Avant de fournir les renseignements demandés, vous devez remplir le formulaire *État des revenus et dépenses – Programme de remboursement différé*, disponible sur le site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes. Il devra obligatoirement être joint à votre demande.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Prestations d'assurance emploi* : Il s'agit d'une prestation de remplacement de revenus (assurance chômage) versée par Emploi et Développement social Canada. Vous devez joindre une copie des documents « Ma demande courante » et « Détail de mon paiement » contenus dans Mon dossier Service Canada sur le site Web www.servicecanada.gc.ca.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Prestations d'assurance parentale* : Il s'agit d'une prestation de remplacement de revenus versée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Vous devez joindre une copie de l'État de calcul des prestations du Régime québécois d'assurance parentale.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Indemnité de remplacement de revenu* : Il s'agit d'une allocation versée en tant qu'assurance salaire ou d'une indemnité versée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Allocation d'aide à l'emploi* : Il s'agit d'une aide financière versée par Emploi-Québec à une personne qui participe à une mesure active d'aide à l'emploi.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Pension de retraite ou rentes d'invalidité* : Il s'agit d'une pension de retraite ou de rentes d'invalidité versées en vertu du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), d'une pension de la sécurité de la vieillesse ou d'une pension de retraite provenant d'un régime privé.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Pension alimentaire : Vous devez inscrire le montant total de vos revenus de pension alimentaire (pour vous et pour le ou les enfant dont vous avez la garde).

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Revenus d'autres sources : Il s'agit de revenus de placement, de revenus d'intérêts ou autres.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

Total de vos revenus : Vous devez faire le total des revenus mensuels que vous avez indiqués. Si la somme de vos revenus pour au moins un mois totalise 0,00 \$, vous devez remplir la sous-section 4D à la page 4 du présent formulaire.

\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

* Si vous n'avez pas conservé une copie des preuves de ces revenus, vous devez déclarer les sommes en utilisant le formulaire *Confirmation de revenus – Programme de remboursement différé*, disponible sur le site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes.

Note : Plusieurs types de revenus ne sont pas considérés dans le cadre de ce programme, tels que le crédit d'impôt pour solidarité, les bourses, les dons, les retraits d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et les revenus d'héritage.

Section 4 – Déclaration de revenus et documents requis (suite)**4C – Vous êtes prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.**

Je reçois une aide du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour chacun des mois indiqués à la sous-section 4A, cochez ci-dessous la case correspondante si, au cours de ce mois, vous avez reçu ou recevrez des prestations du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale (à ne pas confondre avec le crédit d'impôt pour solidarité).

1^{er} mois 2^e mois 3^e mois 4^e mois 5^e mois 6^e mois

Vous devez joindre une copie d'une pièce justificative prouvant que vous recevez de telles prestations, ou utiliser le formulaire *Confirmation de revenus - Programme de remboursement différé*, consultez le site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes. Vous n'avez pas à déclarer les montants reçus à titre de prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.

4D – Absence de revenus – Si l'un des deux énoncés suivants vous concerne, vous devez l'indiquer en cochant la case appropriée.

Je déclare n'avoir aucun revenu pour la période de six mois consécutifs indiquée à la sous-section 4A.

Je déclare n'avoir aucun revenu pour au moins un mois parmi les six mois indiqués à la sous-section 4B.

Renseignements complémentaires**Conditions d'admissibilité**

Pour connaître les conditions d'admissibilité au Programme de remboursement différé, consultez le site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes. Pour chaque période de six mois, vous devez présenter une demande pour établir votre admissibilité. Dans le cas d'un renouvellement, vous devez avoir effectué tous les versements demandés pour la période visée par votre précédente demande pour être admissible à une autre période. Notez que, conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, vous ne pouvez bénéficier du Programme si vous avez déclaré faillite, avez fait une proposition de consommateur ou êtes inscrit au dépôt volontaire.

Si vous souffrez d'une invalidité et que vous êtes titulaire d'une police d'assurance prêt couvrant cette situation, vous devez faire une demande de remboursement auprès de la compagnie d'assurance concernée. Vous éviterez ainsi d'utiliser inutilement vos mois d'admissibilité au Programme de remboursement différé.

Vérification des renseignements fournis

L'Aide financière aux études se réserve le droit de vérifier tous les renseignements déclarés dans votre formulaire de demande afin de vérifier votre admissibilité au Programme de remboursement différé selon les ententes intervenues entre les différents ministères et organismes.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant le Programme de remboursement différé, consultez le site Web Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes. Vous y trouverez notamment un simulateur de calcul du versement mensuel à effectuer. Vous pouvez aussi communiquer avec l'Aide financière aux études au 418 646-5100 (Québec) ou au 1 866 615-5100 (sans frais ailleurs au Canada et aux États-Unis). Vous pouvez consulter les renseignements que vous avez fournis, en obtenir une copie ou les faire corriger, s'ils sont inexacts ou incomplets, en vous adressant à l'Aide financière aux études.

Envoi du formulaire

1. Assurez-vous d'avoir rempli les champs nécessaires;
2. Enregistrez, puis imprimez toutes les pages;
3. Signez cette page manuellement;
4. Rassemblez tous les documents requis, le cas échéant, dans une seule enveloppe. Dès la réception d'un document, l'Aide financière aux études présume qu'elle a reçu toutes les pièces nécessaires à l'analyse de votre dossier;
5. Adressez votre envoi à l'adresse apparaissant au bas de cette page.

Section 5 – Signature

Note importante ! La demande que vous avez faite dans le cadre du Programme de remboursement différé constitue un engagement de votre part. À la suite de l'analyse de cette demande par l'Aide financière aux études, si un versement mensuel vous est demandé, votre établissement financier en sera **automatiquement avisé et prélèvera ce montant pour chacun des six mois couverts par la période visée par votre demande.**

Toutefois, si votre demande couvre une période **qui a déjà débuté**, les versements attendus pour les mois qui sont terminés seront perçus en un seul prélèvement dans les jours suivant l'acceptation de la demande. (Par exemple, si une demande est acceptée le 17 juin pour un versement de 75 \$ par mois et que cette demande couvre les mois d'avril à septembre, un montant de 150 \$, attendu pour les mois d'avril et de mai, sera prélevé quelques jours seulement après le 17 juin.)

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets :

Signature

Date

	A		M		J
--	---	--	---	--	---

(Si vous agissez au nom du demandeur, veuillez joindre une lettre de procuration à ce formulaire.)

Attention ! Une demande pour bénéficier du Programme de remboursement différé sans signature sera automatiquement refusée.